



## Compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2 009

**Présents :** ADELL JM - BARDOU G - BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

**Absent excusé représenté :** BEDOS D procuration à PIOCH JL

**Absents :** BERRETTE Sarah – GOUTY M – MARTIN S

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes rendus du 27 mars et du 14 avril 2 009. Le conseil municipal adopte ces comptes rendus à l'unanimité.

### **I – Plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat propose aux communes de bénéficier de la réduction du délai de versement du FCTVA (1 an au lieu de 2 ans) : en 2009, la commune perçoit la TVA sur les dépenses de travaux effectuées en 2007.

Pour bénéficier de cette mesure, c'est-à-dire percevoir en 2009 la TVA sur les travaux effectués en 2008, il est nécessaire de signer une convention avec le Préfet de l'Hérault. Une condition est imposée : la commune devra réaliser en 2009 des dépenses d'investissement supérieures à 1 € par rapport à la moyenne des investissements des exercices 2004 à 2007, soit 564 698 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 630 000 € de dépenses réelles. Un contrôle sera effectué par l'Etat début 2010. Si ces dépenses sont respectées, la commune bénéficiera du versement annuel de la TVA. Dans le cas contraire, le délai de deux ans s'appliquera.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

### **II – Désignation d'un avocat**

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à un litige avec un administré qui a détérioré un chemin, il convient de désigner un avocat pour représenter la commune au tribunal. Monsieur le Maire propose au conseil de désigner Maître Margall, mandaté par Groupama, pour cette affaire. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

### **III – Questions diverses**

#### 1) Ecole numérique rurale

Monsieur le Maire dit au conseil que dans le cadre du plan de relance, le ministre de l'Education nationale donne la possibilité aux communes rurales de moins de 2000 habitants de s'équiper en matériel informatique mobile. Cette opération est intitulée « Ecole numérique rurale ». Ces communes bénéficieront d'une subvention de 9 000 € HT, pour un projet de 13 805 € HT pour l'achat de ce matériel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le principe. Une convention avec l'inspection d'académie de l'Hérault et la commune sera ensuite signée, et le matériel sera choisi selon un cahier des charges spécifique. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce principe.

#### 2) Aménagement du Chemin Pioch Rastel

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de deux entreprises pour l'aménagement du chemin de Pioch Rastel : Colas 13 084.92 € TTC, TPSM 13 368.92 € TTC et propose au conseil de prendre l'entreprise la moins chère, soit Colas. Le conseil municipal à 11 voix pour, 1 abstention adopte ce devis.

#### 3) Désignation d'un avocat

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à un litige avec un agent communal, il convient de désigner un avocat pour représenter la commune au tribunal. Monsieur le Maire propose au conseil de désigner à nouveau Maître Margall, avocat de la commune, mandaté par Groupama, pour cette affaire. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

### **IV – Informations**

#### 1) Randonnée du « Collectif de défense du Causse »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une association « Le Collectif de défense du Causse » souhaite organiser une randonnée de VTT sur la commune avec 500 participants le 14 juin 2009 dans la zone du Falgairas et demande l'avis du conseil pour autoriser cette randonnée.

Monsieur Bardou dit que le parcours se situe dans la ZPS du Salagou Natura 2000, zone protégée. De plus, la date du 14 juin 2009 se situe dans la période d'éclosion des perdrix espèce que les Neffiessois souhaitent favoriser.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à l'organisation de cette randonnée, d'autant qu'aucune concertation préalable en amont n'a existé...

#### 2) Courrier Agence de l'Eau sur le tarif de l'eau

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu un courrier de l'Agence de l'eau en date du 22 avril 2009 précisant que la commune, pour pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le forage du Falgairas, doit appliquer un prix minimum de 0.70 € le m<sup>3</sup> HT.

Monsieur le Maire dit au conseil que le tarif en vigueur est de 0.78 € actuellement et sera de 0.86 € pour la facturation 2009. Ce tarif respecte donc les exigences de l'Agence de l'Eau.

#### 3) Bilan de la course courir à Neffiès du 12 avril 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la course Courir à Neffiès :

dépenses : 3 787.50 € - recettes : (repas + engagements) : 1 401.00 € - bilan : - 2 386.50 €

L'association Courir à Neffiès a versé à la commune la somme de 5 691.81 €, solde de l'association, il reste donc à la disposition de la commune 3 305.31 €.

#### 4) Anniversaire Jean Jaurès

Monsieur le Maire dit qu'un administré lui a envoyé un mail pour l'informer que Jean Jaurès était né le 3 septembre 1859 et aurait 150 ans en 2009

Monsieur le Maire propose au conseil de fêter cet anniversaire le 5 septembre 2009. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.